



RÉPUBLIQUE D'ANGOLA  
ASSEMBLÉE NATIONALE

RAPPORT SUR LA DEMANDE AUX RÉSOLUTIONS ADOPTÉ  
LORS DE LA 56E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM  
PARLEMENTAIRE DE LA SADC (SADC-PF)

LUANDA, MAI 2025

# INDICE

I. CADRE :.....	3
II. CONFORMITÉ AUX RECOMMANDATIONS DE LA 56E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE : .....	4
1. RÉOLUTION DU SYMPOSIUM SUR LE THÈME : TIRER PARTI DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION POUR DES PARLEMENTS INTELLIGENTS INCLUSIFS ET RESPONSABLES DANS LA RÉGION DE LA SADC : .....	4
2. RÉOLUTIONS SUR L'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES FINANCES ET DE L'INVESTISSEMENT : .....	6
3. RÉOLUTION SUR L'ADOPTION DU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ACTION POUR LE CLIMAT .....	9
4. DANS LE DOMAINE DU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉMOCRATISATION, DE LA GOUVERNANCE ET DES DROITS DE L'HOMME .....	12
5. DANS LE DOMAINE DE L'ÉGALITÉ DES GENRES, DE LA PROMOTION DES FEMMES ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE .....	14
6. DANS LE DOMAINE DU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL ET DES PROGRAMMES SPÉCIAUX .....	17
7. RÉOLUTION SUR L'ADOPTION DU RAPPORT DU GROUPE RÉGIONAL DES FEMMES AU PARLEMENT .....	21
8. RÉOLUTIONS SUR L'ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE RÉGIONALE DE SUIVI DES LOIS TYPES. ....	23
9e RÉOLUTION SUR LA MOTION CONCERNANT L'INTENSIFICATION DES EFFORTS VISANT À INTÉGRER L'ÉDUCATION SEXUELLE COMPLÈTE	

(ESC) DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES NATIONAUX DES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC .....	25
10e RÉOLUTION SUR L'ADOPTION DE LA MOTION SUR LA SITUATION SÉCURITAIRE DANS LA RÉGION DE LA SADC.....	27
III. CONSIDÉRATIONS FINALES :.....	28

## **I. CADRE**

Ce rapport vise à présenter le cadre d'actions développé par la République d'Angola, dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions approuvées lors de la 56e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC-PF), tenue du 8 au 15 décembre 2024, à Livingstone, en Zambie, sous le slogan : « Tirer parti de la technologie et de l'innovation pour des parlements intelligents, inclusifs et réactifs dans la région de la SADC ».

Le document rassemble des informations pertinentes sur le degré de conformité avec les décisions et recommandations émises lors de cette Assemblée plénière, ainsi que sur les mesures et politiques menées par les départements ministériels, dans le but d'harmoniser progressivement les ordres politiques, économiques et sociaux des États membres de la SADC, dans le cadre de la coopération et de l'intégration régionales.

Conformément à son mandat en vertu de l'article 45 du Règlement intérieur du Forum-cadre de la SADC, la 56e Assemblée plénière a délibéré sur un ensemble de résolutions relatives à des sujets de grande pertinence et d'intérêt régional, qui résultent de l'analyse de plusieurs rapports présentés par les organes du Forum, à savoir le Comité exécutif, les commissions permanentes, le Groupe régional des femmes parlementaires (GRMP) et le Comité parlementaire régional de surveillance des lois types (CPRFLM).

## **II. CONFORMITÉ AUX RECOMMANDATIONS DE LA 56E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE :**

### **1. RÉOLUTION DU SYMPOSIUM SUR LE THÈME : TIRER PARTI DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION POUR DES PARLEMENTS INTELLIGENTS INCLUSIFS ET RESPONSABLES DANS LA RÉGION DE LA SADC :**

La République d'Angola a déployé des efforts considérables pour promouvoir les technologies émergentes et l'innovation dans le contexte parlementaire et gouvernemental.

L'Assemblée nationale se distingue par l'adoption de solutions technologiques modernes, en mettant l'accent sur l'utilisation du logiciel Audimus, un outil de transcription automatique de textes basé sur l'intelligence artificielle. Cette ressource a permis une plus grande agilité dans la production des minutes, une réduction significative des erreurs et une moindre usure humaine. Des études sont actuellement menées sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la production de contenus journalistiques et dans le sous-titrage en temps réel pour la télévision parlementaire.

Reconnaissant les défis posés par des technologies telles que le « deep fake », qui mettent en danger l'intégrité de l'information et, par conséquent, la démocratie elle-même, le Parlement angolais confirme la nécessité d'une réglementation sur l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle, sans compromettre l'innovation.

Au niveau gouvernemental, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (MESCTI) a dirigé la mise en œuvre de plusieurs initiatives stratégiques visant à promouvoir l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), notamment :

- **Projet de développement scientifique et technologique (PDCT) :**

Cofinancé par la Banque africaine de développement (90 %) et le gouvernement angolais (10 %), visant la diversification économique par l'innovation, y compris l'utilisation de l'IA.

- **Incubateur Fintech LISPA :**

Créé en partenariat avec la Banque nationale d'Angola, le MESCTI a lancé le Laboratoire d'innovation et de systèmes de paiement d'Angola (LISPA), un incubateur Fintech, visant à soutenir les startups du secteur financier en mettant l'accent sur des technologies telles que l'IA. Le programme vise à promouvoir les innovations, à promouvoir la diversité des produits et services proposés.

- **Programme UNI.AO :**

Soutenu par l'Union européenne, il favorise la création de formations et de cursus de troisième cycle dans des domaines émergents, notamment l'intelligence artificielle.

- **Ateliers sur le financement de projets :**

Le MESCTI a organisé un atelier pour présenter les résultats du 1er concours de financement de projets pour les établissements d'enseignement supérieur, dans le but d'encourager des projets innovants dans l'enseignement supérieur avec une application pratique de l'IA.

- **Partenariats internationaux :**

Dans le cadre des partenariats internationaux, se distinguent les accords signés entre la République d'Angola et des pays comme la Hongrie, visant à renforcer la collaboration dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la science, de la technologie et de l'innovation, y compris le domaine de l'intelligence artificielle.

- **Applications en santé et en recherche :**

L'IA est mise en œuvre dans le domaine de la santé, dans des domaines tels que le diagnostic médical et la recherche sur les maladies répandues dans le pays.

- **Formation des jeunes :**

Des initiatives telles qu'Angola Flying Labs forment les jeunes à la robotique, aux drones et à l'intelligence artificielle avec des applications pratiques dans les communautés locales.

En outre, l'importance de l'IA pour les parlements, y compris l'Angola, est soulignée alors que les pays cherchent à moderniser leurs processus législatifs et administratifs en ce qui concerne :

- **Modernisation législative**

Automatisation des tâches de routine, telles que l'organisation des documents et l'analyse des propositions législatives.

- **Transparence et accès à l'information**

Outils basés sur l'IA est très pertinent pour la modernisation et l'efficacité législatives, ainsi que pour permettre de rationaliser le processus législatif, d'automatiser les tâches répétitives telles que l'organisation des documents, l'analyse des projets de loi et la traduction des textes parlementaires. Cela permet aux députés de se concentrer sur les décisions politiques et stratégiques.

- **Analyse des données pour la prise de décision**

L'analyse de grands volumes de données (économiques, sociales et environnementales) à l'aide de l'IA permet de prendre des décisions plus efficaces et éclairées.

- **Cybersécurité**

Dans le domaine de la cybersécurité et de l'intégrité des systèmes, l'IA de sécurité numérique est appliquée pour protéger les systèmes parlementaires contre les cybermenaces, garantissant ainsi l'intégrité des données.

- **Inclusion numérique**

Promouvoir la formation des ressources humaines et des politiques publiques qui garantissent l'utilisation équitable de la technologie.

En bref, la République d'Angola a adopté une approche stratégique, éthique et inclusive dans l'application de l'intelligence artificielle, contribuant ainsi à la modernisation et à la résilience de ses institutions, conformément aux objectifs de la SADC.

## **2. RÉOLUTION DU COMITÉ PERMANENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES FINANCES ET DE L'INVESTISSEMENT**

La République d'Angola a mis en œuvre des réformes structurelles dans le domaine économique dans le but de créer un environnement favorable à l'investissement, d'encourager l'industrialisation et de promouvoir la valeur ajoutée dans la production nationale.

Dans le secteur du commerce et de l'industrie, on distingue :

- **Plan national de développement (PND 2023-2027)**

Ce plan place la diversification économique et le renforcement de l'industrie manufacturière comme axes centraux pour réduire la dépendance au pétrole.

- **Programme d'appui à la production nationale, à la diversification des exportations et à la substitution des importations (PRODESI)**

Son objectif est d'accroître la production nationale de biens essentiels et de dynamiser le tissu économique national. Depuis sa mise en œuvre, des centaines d'entrepreneurs ont été soutenus par un financement et une formation technique.

- **Programme de privatisation (PROPRIV)**

Créé pour stimuler l'économie en transférant des actifs de l'État vers le secteur privé, augmentant ainsi la compétitivité et l'efficacité.

Dans le domaine financier, il convient de souligner les éléments suivants :

- **Facilitation du crédit pour le secteur productif**

Avec des lignes de financement plus accessibles, notamment pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME).

- **Numérisation des services financiers**

L'élargissement de l'accès aux services bancaires numériques, via les plateformes mobiles et les fintechs, a favorisé l'inclusion financière.

En termes de promotion des investissements, l'Angola a promu :

- **Nouvelle loi sur l'investissement privé**

Approuvé pour garantir une plus grande protection juridique, une rapidité de traitement et des incitations fiscales aux investisseurs, notamment dans les zones agricoles.

- **Création de l'AIPEX (Agence de promotion des investissements privés et des exportations)**

Responsable de l'attraction des investissements nationaux et étrangers. Il a joué un rôle crucial dans la promotion de l'Angola en tant que destination d'investissement sur le continent africain.

- **Commerce transfrontalier régional et continental**
  - Signature du Protocole de la SADC sur le commerce (PTC) en août 1996, en vigueur depuis le 25 janvier 2000 ;
  - L'Angola a ratifié la résolution n° 5/03, du 25 février de l'Assemblée du PTC de la SADC ;
  - Création en 2023, du GTNIP de la Commission Nationale des Négociations Commerciales, par l'approbation du Décret Présidentiel n° 71/23, du 14 mars ;
  - Ratification de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) en cours d'achèvement ;
  - L'offre de l'Angola pour l'application du PTC de la SADC a été finalisée, en attente d'approbation par la réunion du Comité des ministres du Commerce de la SADC, qui aura lieu en juin, l'Angola devant commencer à mettre en œuvre le protocole susmentionné à partir de décembre de cette année.

L'Angola s'efforce d'harmoniser ses politiques et ses normes pour bénéficier pleinement de cet accord, facilitant ainsi le commerce intra-régional et intra-africain et l'intégration régionale.

- **Renforcer les infrastructures économiques**

Les investissements dans les routes, l'énergie, les télécommunications et les ports (tels que le nouveau port de Caio à Cabinda, le port de Lobito, l'agrandissement du port de Luanda et les zones économiques spéciales) sont essentiels pour attirer les investissements et faciliter l'intégration

régionale. par la production, le flux et la circulation des personnes et des biens. Le nouveau cadre juridique et de gestion des plateformes logistiques se distingue ici, augmentant la capacité de transport des produits agricoles et autres intrants.

Toujours dans le domaine industriel, le pays compte environ 2 619 opérateurs et le secteur privé produit des résultats qui nous permettent de croire à la croissance de l'industrie manufacturière angolaise, ayant généré plus de 35 000 nouveaux emplois, notamment pour les jeunes, ce qui représente une croissance de 68 %. La capacité industrielle existante a contribué à la substitution progressive des importations.

Grâce à ces mesures, l'Angola a contribué de manière significative au renforcement de l'industrialisation dans la région de la SADC, à la création d'emplois, à la promotion des exportations à valeur ajoutée et à l'amélioration de la compétitivité de ses produits sur les marchés régionaux et internationaux.

### **3. RÉOLUTION DU COMITÉ PERMANENT DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ACTION POUR LE CLIMAT**

La République d'Angola reconnaît les impacts négatifs du changement climatique sur la sécurité alimentaire, les ressources naturelles et le développement durable, et réaffirme son engagement à mettre en œuvre des politiques nationales et régionales qui atténuent ces effets et favorisent la résilience des communautés. Dans cette voie, elle a développé plusieurs actions, à savoir :

**Politique nationale sur les changements climatiques; le Plan national de développement (PND) et la Stratégie à long terme (PLT 2050) :**

L'Angola met en œuvre sa Politique Nationale sur le Changement Climatique, conformément aux engagements internationaux pris dans l'Accord de Paris, visant à réduire la vulnérabilité environnementale et à promouvoir un développement à faibles émissions de carbone.

Le PDN 2023-2027 intègre des actions prioritaires dans les domaines de la durabilité environnementale, de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources en eau et des énergies renouvelables. Le PEL L'horizon 2050, quant à lui, fixe des objectifs pour une croissance verte et inclusive à long terme.

À cet égard, L'Angola a mis en œuvre plusieurs projets d'atténuation du changement climatique, à savoir :

- La 2<sup>ème</sup> phase du Projet Charbon de Bois a été achevée dans les provinces de Cuanza Sul et Huambo, dans le but de minimiser les dommages causés par l'exploitation des ressources forestières ;
- 84 576 arbres ont été plantés dans les provinces de Cuanza Sul, Cuanza Norte, Huambo, Luanda, Lunda Norte, Namibe et Cabinda ;
- 314 agents de vulgarisation ont été formés dans les municipalités de Cuanhama, Namacunde et Cuvelai (Cunene), avec la mise en œuvre de 11 ateliers sur le changement climatique, en partenariat avec l'ADPP (organisation de la société civile) ;
- Plus de 292 000 citoyens ont bénéficié de pratiques alternatives pour améliorer la résilience des communautés aux inondations, aux sécheresses et aux autres effets du changement climatique ;
- (2) deux associations ont été formées pour le programme pilote de collecte sélective des déchets, à savoir : (i) Associação Nação Verde, avec le projet « mes déchets, ma responsabilité » ; et (ii) l'Association Eco Angola, avec le projet « Angola sans plastique » ;

### **Promouvoir une agriculture durable et lutter contre l'insécurité alimentaire :**

Des programmes de soutien à l'agriculture familiale et commerciale ont été mis en œuvre, dans le but d'accroître la productivité agricole, d'améliorer l'accès aux semences et aux intrants de qualité et de promouvoir l'agro-industrie. Mettre en avant le Plan d'action national pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la consultation publique pour l'élaboration de la Stratégie nationale de reconversion des systèmes Agroalimentaire (ENRSA) 2026-2035.

L'agriculture en Angola représente environ 8 % du produit intérieur brut (PIB) et emploie plus de 80 % de la population rurale. Au cours de la période 2023-2024, la production agricole familiale a été d'environ 23 millions de tonnes de produits divers sur 5,5 millions d'hectares, tandis que le secteur des entreprises a produit près de cinq millions de tonnes de produits sur 527 mille hectares cultivés. ET, plus de 314 mille citoyens ont bénéficié d'une formation en agriculture résiliente aux effets du changement climatique.

- **Projet de développement de l'agriculture commerciale (PDAC)**

mis en œuvre par le gouvernement angolais, avec le soutien de la Banque mondiale et de l'Agence française de développement (AFD), vise à développer et à renforcer le secteur des entreprises agricoles dans la région nord et la région centre-sud, pour les agriculteurs qualifiés et les PME agroalimentaires, les jeunes et les femmes, ayant financé environ 134 projets, d'une valeur de 22 millions de dollars.

- **Gestion durable des ressources naturelles**

Le pays a investi dans la reforestation, la conservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources en eau, l'aménagement du territoire et la lutte contre la désertification, en mettant l'accent sur les zones semi-arides du sud de l'Angola, particulièrement touchées par les sécheresses cycliques.

L'Angola prend la gestion des ressources naturelles très au sérieux et de manière responsable avec des programmes et des politiques tels que :

- Le Code minier angolais, qui établit un système réglementaire qui englobe un ensemble de règles et de principes juridiques relatifs à l'accès et à l'exercice des droits miniers et à leur protection ;
- Français Dans le cadre de la réforme réglementaire, le décret présidentiel n° 143/20 du 26 mai a été approuvé, introduisant un nouveau modèle de gouvernance pour le secteur géologique et minier qui vise à réduire la présence directe de l'État dans l'activité économique minière, à promouvoir la transparence dans les processus d'accès et d'octroi des droits miniers et à renforcer ;

- Loi sur les zones de conservation de l'environnement Elle établit également des principes fondamentaux pour la préservation de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles.
- **Promotion des énergies renouvelables**

L'Angola a augmenté ses investissements dans les sources d'énergie propres et durables, notamment l'énergie solaire, hydraulique et éolienne, en vue de diversifier la matrice énergétique et de réduire la dépendance aux combustibles fossiles, à savoir :

- **Plan d'action du secteur de l'énergie 2023-2027 :**

Le gouvernement angolais prévoit d'investir environ 12 milliards de dollars d'ici 2027 pour atteindre un taux d'électrification de 50 % et incorporer au moins 72 % d'énergies renouvelables dans la matrice énergétique, en mettant l'accent sur l'énergie solaire photovoltaïque et hydroélectrique.

- **Centrales solaires photovoltaïques**

Le pays a investi dans la construction de centrales solaires, telles que Biópio, la plus grande d'Afrique subsaharienne (188,8 MW), Baía Farta (96,7 MW) et Saurimo (26,9 MW), Luena (28,9 MW), qui représentent ensemble plus de 4% de la matrice de production publique d'électricité, passant de 4068,20 MW en 2017 à 6202,23 MW en 2023.

- **Centrale solaire de Caraculo**

Située dans la province de Namibe, la première phase a commencé à fonctionner en mai 2023, cette centrale solaire photovoltaïque a une capacité installée de 25 MW, avec une extension prévue à 50 MW.

- **Production hydroélectrique**

La centrale hydroélectrique de Caculo Cabaça produira 2172 MW d'ici 2027.

- **Projets clés dans le cadre de l'intégration régionale**

Des solutions viables sont actuellement à l'étude pour établir des connexions énergétiques régionales, qui bénéficieront à certains pays limitrophes de la région et représenteront une énorme opportunité pour l'investissement privé, à savoir :

- Connexion Est - Angola/Zambie/République démocratique du Congo ;
- Connexion Sud - Angola/Namibie ;
- Connexion Nord - Angola/République Démocratique du Congo.

#### **4. RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA DÉMOCRATISATION, DE LA GOUVERNANCE ET DES DROITS DE L'HOMME**

La République d'Angola réaffirme son engagement à promouvoir la paix, la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance comme conditions préalables indispensables au développement durable et à l'intégration régionale.

En matière de paix et de sécurité, les actions suivantes se distinguent :

- **Consolidation de la paix intérieure :**

Depuis la fin du conflit armé, l'Angola a consolidé un environnement de stabilité et de réconciliation nationale, favorisant la cohésion sociale et le dialogue entre les différents segments de la société.

Dans ce domaine, l'Assemblée nationale plénière a approuvé, en termes généraux, six initiatives législatives visant à modifier le paquet législatif électoral :

- Les initiatives législatives concernent les diplômes suivants :
- Loi organique sur le fonctionnement de la Commission nationale ;
- Loi organique sur les élections générales ;
- Loi sur l'inscription électorale non officielle.

La discussion de ces diplômes vise à créer les conditions d'un processus électoral plus inclusif, juste, transparent et démocratique.

- **Contribution à la paix dans la région de la SADC et en Afrique :**

L'Angola joue un rôle actif dans les processus de médiation des conflits et de maintien de la paix dans la SADC et la région des Grands Lacs, comme en témoigne son implication dans les missions diplomatiques dans l'est de la RDC et au Mozambique.

Il convient de noter que Son Excellence João Lourenço, Président de la République d'Angola, a été distingué avec le titre de Champion de la réconciliation et de la paix en Afrique, pour les réalisations du pays en matière de paix et de sécurité continentales.

- **Coopération régionale en matière de gouvernance et de sécurité régionales :**

Le pays participe aux initiatives de sécurité de la SADC, telles que la Force en attente de la SADC, et encourage le partage d'informations dans la lutte contre le terrorisme, la traite des êtres humains et la criminalité transnationale.

Au niveau de l'Assemblée nationale, deux projets de résolution ont été présentés pour la ratification des accords sur le transfèrement des personnes condamnées à des peines privatives de liberté et sur l'entraide judiciaire en matière pénale entre les Républiques d'Angola et du Zimbabwe.

En outre, les parlementaires angolais ont participé à plusieurs missions de maintien de la paix et d'observation électorale, notamment en République de Guinée-Bissau, en Sierra Leone et en République du Congo.

Dans le domaine de la démocratie et de la bonne gouvernance, l'Angola a fait des efforts importants, à savoir :

- **Renforcer les institutions démocratiques :**

Les élections générales de 2022, qui se sont déroulées dans un climat pacifique, ont constitué une étape importante pour la consolidation du système démocratique, avec une plus grande implication de la société civile et des organismes d'observation nationaux et internationaux.

- **Réformes institutionnelles et administratives :**

Des réformes sont en cours pour améliorer la transparence de l'administration publique, la décentralisation et la gouvernance locale, ainsi que l'efficacité des services publics.

- **Lutte contre la corruption et promotion de l'intégrité publique :**

L'Angola a mis en œuvre un ensemble de mesures juridiques et institutionnelles visant à renforcer les mécanismes de prévention, d'enquête et de répression de la corruption, en mettant l'accent sur le travail du Service national de recouvrement des avoirs.

- **Promotion de la citoyenneté et de l'État de droit :**

L'accès à la justice et l'éducation civique ont été promus, favorisant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales consacrés par la Constitution de la République.

Ces actions démontrent l'engagement de l'Angola envers les principes fondateurs de la SADC et sa responsabilité de promouvoir une région sûre, démocratique et prospère.

## **5. RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES, LA PROMOTION DE LA FEMME ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE**

La République d'Angola reconnaît l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes et des jeunes comme des piliers fondamentaux du développement durable et inclusif. Conformément aux engagements régionaux de la SADC et aux Objectifs de développement durable (ODD), le pays a promu un ensemble d'initiatives législatives et politiques visant à garantir l'équité, à protéger les droits des femmes et des jeunes et à promouvoir la justice sociale.

### **Avancées législatives et institutionnelles :**

- Révision de la loi contre la violence basée sur le genre (loi n° 25/11, du 14 juillet) : La révision de ce diplôme juridique est en cours, dans le but de renforcer la protection des victimes et de criminaliser plus efficacement les pratiques discriminatoires et les actes de violence ;
- Politique nationale pour l'égalité et l'équité des genres : En vigueur depuis 2013 (décret présidentiel n° 222/13), elle vise à éliminer les barrières structurelles et culturelles qui empêchent les femmes de participer pleinement à tous les secteurs de la vie nationale ;
- Création de l'Institut National de la Femme (INAMU) : Organisme chargé de formuler, de mettre en œuvre et de suivre les politiques publiques de genre, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes et la formation des femmes.

#### **Participation politique et représentation des femmes :**

- Au Parlement, plus de 30 % des sièges sont actuellement occupés par des femmes, ce qui reflète l'engagement en faveur de la parité et du Protocole de la SADC sur le genre et le développement ;
- Au sein de l'exécutif et des collectivités locales, les femmes occupent des postes clés au sein du gouvernement, notamment dans les ministères, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales, contribuant ainsi à un leadership plus inclusif et représentatif.

#### **Autonomisation économique et sociale des femmes :**

- Des programmes tels que les Projets d'appui à la production et à l'entrepreneuriat féminin, la Diversification et la Valeur Ajoutée pour le Genre garantissent aux femmes l'accès au microcrédit, à la formation technique et au soutien à la commercialisation ;
- Éducation et santé des filles : des politiques sont promues pour lutter contre le décrochage scolaire et promouvoir la santé sexuelle et reproductive, avec un accès à des services de santé maternelle et infantile de qualité.

- Promotion des femmes rurales : des programmes spécifiques sont mis en œuvre pour améliorer l'accès à la terre, aux technologies agricoles et aux marchés, ainsi que pour renforcer l'organisation communautaire.
- Éducation et formation professionnelle des femmes : Les investissements dans l'enseignement de base, secondaire, supérieur et la formation technico-professionnelle facilitent l'entrée des femmes sur le marché du travail et leur autonomie économique.
- Soutien à l'entrepreneuriat féminin : Les programmes gouvernementaux offrent du crédit, des formations et la création de réseaux de soutien pour renforcer le rôle des femmes entrepreneures dans l'économie nationale.

#### **Lutte contre la violence sexiste et le mariage des enfants :**

- Renforcement du cadre juridique et institutionnel : Des lois spécifiques ont été approuvées pour protéger les victimes et punir les agresseurs. Le nouveau Code pénal (loi n° 38/20) et le Code de procédure pénale (loi n° 39/20) augmentent les peines pour les crimes de violence sexiste.
- Infrastructures et services de soutien aux victimes : Il existe des centres de conseil familial dans toutes les provinces, ainsi que les lignes SOS 15020 (Violence conjugale) et 15015 (SOS Enfants).
- Actions de sensibilisation et programmes éducatifs : L'Institut national de l'enfance (INAC), en collaboration avec le Conseil national d'action sociale, promeut des actions visant à éradiquer le mariage des enfants et à protéger les enfants vulnérables.

#### **Prévention de la traite des êtres humains :**

- Une Commission interministérielle contre la traite des êtres humains a été créée par le décret présidentiel n° 235/14, qui promeut des actions intégrées de prévention, de sensibilisation, de protection des victimes et de sanction des auteurs.
- Campagne « Cœur Bleu » et plans opérationnels : L'Angola met en œuvre la campagne internationale contre la traite des êtres humains

et dispose d'une base de données et de mécanismes d'orientation et d'assistance aux victimes.

- Création de systèmes de référence pour la protection et l'assistance aux victimes de la traite en Angola et de procédures opérationnelles normalisées pour l'identification et l'orientation des cas, par le décret exécutif n° 2 179/22, du 1er avril ;
- L'Etat a approuvé le Plan d'action national pour prévenir et combattre la traite des êtres humains en Angola
- Formation des agents et magistrats : En 2023, 2 000 agents de la Police Nationale et 300 magistrats ont été formés, avec un accent sur l'identification et la lutte contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants.

#### **Élargir l'accès à la justice et à l'état civil :**

- Récemment, des structures judiciaires ont été inaugurées dans les provinces de Benguela, Huambo et Luanda.
- Afin d'assurer l'enregistrement en temps opportun des nouveau-nés et de renforcer l'accès à la citoyenneté dès les premiers jours de la vie, des bureaux d'état civil ont été créés dans les maternités et les hôpitaux.

#### **Partenariats et coopération avec la société civile :**

- Le gouvernement angolais collabore avec des organisations féministes, des entités religieuses, des associations de jeunes et des organisations internationales, garantissant l'efficacité et la portée des politiques publiques de genre et de jeunesse.

Les actions décrites ci-dessus démontrent l'engagement ferme et continu de la République d'Angola en faveur de la promotion de l'égalité des sexes, de la protection des droits des femmes et des enfants et du plein épanouissement de la jeunesse. Ces initiatives sont conformes aux principes de la SADC et aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, et reflètent la détermination nationale à construire une société plus juste, plus inclusive et plus résiliente.

## **6. RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL ET DES PROGRAMMES SPÉCIAUX**

La santé des citoyens continue d'être l'une des plus grandes priorités du Gouvernement de la République d'Angola. Le pays a réalisé des progrès significatifs, notamment dans la construction d'hôpitaux centraux dans plusieurs provinces du pays, l'expansion des services de proximité et le renforcement de l'accès universel aux soins de santé primaires.

### **Indicateurs de santé publique**

Grâce à des investissements systématiques dans le secteur, l'Angola a connu des améliorations notables dans les indicateurs clés, à savoir :le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est passé de 68 à 52 pour mille naissances vivantes, et celui des enfants de moins d'un an est passé de 44 à 32 pour mille naissances vivantes. La mortalité maternelle est passée de 239 à 170 pour 100 000 naissances vivantes.

Les indicateurs de santé publique ont également été améliorés en ce qui concerne les indicateurs administratifs de couverture vaccinale de routine, les décès dus à la malnutrition ont été réduits, le taux de réussite du traitement de la tuberculose et la capacité de diagnostic et de traitement de la lèpre ont augmenté de 70 %.

Bien que le paludisme continue d'être la maladie la plus signalée dans le pays, on constate une réduction du taux de mortalité par paludisme, passant de 35 décès pour 100 000 habitants en 2022 à 20 décès pour 100 000 habitants au premier semestre 2024.

### **Expansion du réseau de soins de santé**

Le pays connaît une transformation structurelle du Service national de santé, visant à une couverture universelle et équitable. Au cours du premier semestre 2024, plus de 30 millions de consultations ont été réalisées, dont

73 % en soins de santé primaires. Actuellement, le réseau de santé est composé de 3 346 unités de santé, réparties comme suit :

- 3 094 postes et centres de santé ;
- 173 hôpitaux municipaux ;
- 23 hôpitaux provinciaux;
- 34 hôpitaux spécialisés ;
- 22 hôpitaux centraux.

Le nombre de lits d'hôpitaux est passé de 37 808 (2022) à 42 707 (2024), soit une augmentation de 4 899 lits.

### **Renforcement des infrastructures hospitalières**

Plusieurs unités de référence ont été récemment ouvertes, parmi lesquelles : l'Hôpital général de Bengo - Révérend Guilherme Pereira Inglês ; l'Hôpital Général de Viana - Mgr Emilio de Carvalho ; l'Hôpital Général de Cacuaco - Héros de Kifangondo et l'Hôpital Général de Cunene - Général Simione Mukune.

Dans les phases finales de construction, avec une inauguration prévue, se trouvent : l'Hôpital général de Cuanza-Sul - Commandant Raúl Diaz Arguelles et l'Hôpital général de Cuanza-Norte - Mário Pinto de Andrade.

Sont également en phase d'achèvement (d'ici 2026), sans date d'inauguration prévue, l'hôpital municipal de Porto Amboim, l'hôpital général de Mbanza Kongo, l'hôpital Américo Boavida, l'hôpital pédiatrique de Huambo, l'hôpital maternel et infantile de Huíla, le nouvel hôpital des brûlés de la province de Luanda, l'hôpital maternel et infantile de Benguela, l'hôpital général de Catumbela et l'hôpital général de Uíge. le nouvel hôpital d'oncologie de Luanda, l'Institut d'anatomie médico-légale et le complexe hospitalier Pedro Maria Tonha Pedalé,

### **Modernisation technologique et chirurgie avancée**

En 2024, l'Angola a commencé à mettre en œuvre le programme de chirurgie robotique, en partenariat avec des experts des États-Unis

d'Amérique. Cet investissement renforce les capacités techniques dans des domaines tels que la neurochirurgie, la chirurgie cardiaque et orthopédique, élevant ainsi le niveau de la médecine hautement complexe dans le pays.

### **Hémodialyse et maladies chroniques**

- Centres d'hémodialyse : De 29 centres en 2023 à 35 en 2024, désormais présents dans 13 provinces. La capacité installée permet de desservir 3 625 usagers, réduisant ainsi considérablement le besoin d'évacuation vers l'extérieur.
- Maladies chroniques non transmissibles (MNT) : la couverture du diagnostic et du suivi de l'hypertension et du diabète a augmenté de 70 %, avec davantage d'unités de premier niveau impliquées.

### **Ressources humaines en santé**

Entre 2017 et 2024, 46 705 professionnels de la santé ont été embauchés, ce qui représente une augmentation de 43,6 % des effectifs du secteur. Environ 80 % des médecins nouvellement diplômés ont été affectés aux municipalités, consolidant ainsi l'accent mis sur les soins primaires.

### **Plan national de spécialisation :**

- Il prévoit la formation d'environ 38 000 professionnels, en mettant l'accent sur la santé familiale.
- En 2023, 272 médecins ont terminé leur spécialisation et 1 498 infirmières sont en formation.

### **Logistique et chaîne d'approvisionnement**

Le gouvernement intensifie ses efforts pour renforcer la chaîne d'approvisionnement en médicaments, vaccins, réactifs et fournitures médicales. Parmi les mesures adoptées :

- Renforcer la répartition et le suivi des stocks ;
- Partenariats avec des fournisseurs nationaux et internationaux ;
- Digitalisation et traçabilité du système logistique.

### **Mesures incitatives pour les professionnels**

Afin d'attirer et de retenir le personnel dans les zones plus éloignées, un ensemble de mesures incitatives a été mis en place pour les municipalités de type C et D, notamment : la subvention à l'isolement ; la subvention au loyer et la subvention à l'installation.

### **Programmes spéciaux de soutien à la population (Programme Kwenda)**

Le programme soutient environ 13 000 familles en situation de vulnérabilité, notamment dans les provinces de Cuando Cubango, Cunene, Huíla, Moxico et Namibe, avec des actions concrètes dans le domaine de l'inclusion sociale des personnes handicapées, qui dureront jusqu'en 2029.

Kwenda a atteint 94 municipalités, soit 54 de plus que prévu initialement, a enregistré 1 667 906 ménages et a déjà permis des transferts monétaires sociaux à 1 058 367 ménages. Il est important de souligner que 70,5% des bénéficiaires sont des femmes.

Les résultats de Kwenda incluent l'inclusion productive des familles et à cette fin, quatre-vingt-dix banques de semences, 54 boîtes communautaires et de multiples actions de repeuplement animal ont été mises en œuvre. Cela garantit des améliorations en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'accès aux services sociaux de base, ainsi que des investissements directs dans la production agricole, l'élevage et les petites activités commerciales.

## 7. RÉOLUTION SUR L'ADOPTION DU RAPPORT DU GROUPE RÉGIONAL DES FEMMES AU PARLEMENT

La République d'Angola dispose d'une Politique nationale pour l'égalité et l'équité des sexes, approuvée par le décret présidentiel n° 222/13. Cette politique vise à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie sociale, politique et économique. De même, il vise à garantir l'égalité des droits, des chances et des responsabilités, à lutter contre la violence sexiste et à encourager la participation active des femmes aux processus de prise de décision.

Les objectifs de la politique nationale sont alignés sur le programme 24 du Plan national de développement (PND) 2023-2027 et le plan stratégique du PF de la SADC 2024-2030, qui abordent spécifiquement la promotion de l'égalité des sexes. Les actions décrites dans le programme 24 visent à contribuer à la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) n° 5 des Nations Unies, à savoir la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Dans ce contexte, les initiatives suivantes se distinguent :

- Promouvoir la parité des sexes dans l'accès à l'éducation et son achèvement, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès à l'éducation pour les filles et les jeunes femmes, ainsi que sur la réduction des taux d'abandon scolaire, qui continuent d'affecter les filles de manière disproportionnée ;
- Encourager la parité des sexes dans l'activité économique, en proposant des formations aux femmes dans les domaines de la gestion pratique des petites entreprises et de l'entrepreneuriat ;
- Coordination des actions avec les institutions financières publiques et privées, dans le but de promouvoir les services d'éducation financière destinés aux femmes, en particulier dans les zones rurales ;
- Promotion du rôle des femmes dans la société, à travers la mise en œuvre de l'Observatoire National du Genre, visant à compiler et analyser des données statistiques liées aux indicateurs de

développement des femmes, tels que l'accès à l'éducation, l'inclusion financière, entre autres.

Ces actions reflètent l'engagement de l'État angolais à construire une société plus juste, inclusive et équitable, où les hommes et les femmes peuvent exercer pleinement leurs droits et contribuer de manière égale au développement du pays.

## **8. RÉSOLUTIONS SUR L'ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE RÉGIONALE DE SUIVI DES LOIS TYPES.**

La République d'Angola a pris des mesures importantes pour harmoniser le cadre juridique national avec les lois modèles de la SADC. Le pays a fait des efforts pour aligner sa législation nationale sur les lignes directrices établies par la SADC, à travers la révision des lois existantes et l'élaboration de nouveaux instruments juridiques conformes aux principes et normes régionaux.

Outre l'adaptation législative, l'Angola a cherché à contribuer activement au développement de politiques régionales qui profitent à tous les États membres de la SADC. La coopération avec d'autres pays de la région a été essentielle pour surmonter les défis communs et assurer la mise en œuvre efficace des lois types.

Au niveau national, la mise en œuvre de ces lois est un processus continu, qui nécessite l'engagement conjoint du Gouvernement, de la société civile et des partenaires internationaux. Dans ce contexte, l'Angola a développé plusieurs initiatives pertinentes, mettant l'accent sur les suivantes :

### **Au niveau exécutif :**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de développement (PDN) 2023-2027, notamment dans le domaine de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, l'Exécutif angolais a créé :

- L'Observatoire angolais du genre (OGA), par le décret présidentiel n° 273/24, du 5 décembre.

La plateforme numérique OGA a été conçue pour collecter, analyser et mettre à disposition des données quantitatives et qualitatives, servant de base à la formulation et au suivi des politiques publiques destinées aux femmes. La plateforme permet également de suivre les indicateurs d'inégalité entre les sexes, conformément aux engagements nationaux et internationaux pris par l'Angola.

L'OGA est coordonnée par le Ministère de l'Action Sociale, de la Famille et de la Promotion de la Femme, en collaboration avec l'Institut National de la Statistique, et est alimentée par les informations provenant de toutes les institutions nationales compétentes.

- Loi sur la durabilité des finances publiques

Afin de renforcer les instruments de gestion des finances publiques, la Loi sur la durabilité des finances publiques a été approuvée, conformément aux hypothèses de la Loi sur la gestion des finances publiques de la SADC, qui prévoit une plus grande transparence dans la mise en œuvre de la politique budgétaire, ainsi qu'une plus grande prévisibilité et discipline budgétaire, à travers l'établissement du cadre budgétaire à moyen terme, du cadre de dépenses à moyen terme et des nouvelles règles budgétaires.

Elle assure également une meilleure et plus grande coordination entre les instruments de planification, tels que les organismes spécialisés dans la gestion de la dette, en collaboration avec le ministère des Finances, qui fonctionne comme l'Unité de gestion de la dette publique (UGD).

#### **Niveau parlementaire :**

- Dans le contexte du VIH/SIDA : Le Parlement angolais a promu des débats et des séances de consultation publique pour la révision de la loi 8/04, du 1er novembre - Loi sur le VIH/SIDA - afin de promouvoir la prévention, le traitement et le soutien aux personnes

vivant avec le VIH/SIDA, conformément aux recommandations de la loi modèle de la SADC ;

- Dans le contexte de l'éradication du mariage des enfants : Des initiatives législatives sont en cours pour renforcer la protection des enfants, avec un accent particulier sur la criminalisation et la prévention du mariage des enfants, conformément à la loi type de la SADC sur le mariage des enfants ;
- Dans le contexte des violences basées sur le genre : Des actions législatives et de sensibilisation ont été élaborées en vue de revoir et de renforcer le cadre juridique de lutte contre les violences basées sur le genre, en promouvant une plus grande protection ;
- Dans le cadre des élections : L'Assemblée nationale a approuvé des initiatives législatives visant à réformer le paquet législatif électoral. La révision de ces instruments juridiques vise à créer un cadre juridique plus solide et conforme aux principes de la SADC. Cette action renforce non seulement la légitimité des processus électoraux internes, mais aussi leur pleine intégration dans les pratiques démocratiques régionales, promouvant des élections libres, équitables et crédibles comme piliers de la bonne gouvernance.

## **9. RÉOLUTION SUR LA MOTION CONCERNANT L'INTENSIFICATION DES EFFORTS VISANT À INTÉGRER L'ÉDUCATION SEXUELLE COMPLÈTE (ESC) DANS LES PROGRAMMES SCOLAIRES NATIONAUX DES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC**

La République d'Angola reconnaît l'importance de l'éducation sexuelle intégrale (ESI) en tant que composante essentielle de l'éducation intégrale des élèves. L'intégration de l'ESA dans les programmes scolaires a été considérée comme une priorité pour promouvoir les connaissances, prévenir les maladies et favoriser des attitudes saines et responsables envers le corps, la sexualité et les relations interpersonnelles.

L'éducation sexuelle en Angola a reçu une attention croissante dans le cadre des politiques de santé publique et d'éducation. Plusieurs écoles publiques et privées intègrent déjà des contenus sur la santé sexuelle et reproductive, principalement dans le cadre des matières d'éducation morale et civique et

d'éducation à la santé. Son inclusion dans les programmes scolaires vise à aborder des sujets cruciaux, tels que :

- Anatomie et physiologie du corps humain;
- Hygiène personnelle et santé sexuelle;
- Droits sexuels et reproductifs ;
- Prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), y compris le VIH/SIDA ;
- Grossesse précoce et méthodes contraceptives ;
- Égalité des sexes et respect de la diversité.

Cette approche pédagogique contribue à la construction d'une jeunesse plus informée, consciente de ses droits et de ses responsabilités, et dotée d'une plus grande capacité à prendre des décisions sécuritaires concernant sa santé et son bien-être.

Le gouvernement angolais a démontré son engagement continu à promouvoir l'ESA à travers les actions suivantes :

- Élaboration de lignes directrices curriculaires intégrant des composantes d'éducation sexuelle aux niveaux primaire et secondaire ;
- Mise en œuvre de programmes de prévention du VIH/SIDA, des grossesses précoces et des violences basées sur le genre, alignés sur les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être) et l'ODD 5 (Égalité des sexes) ;
- Partenariats avec des agences internationales telles que l'UNESCO, l'UNICEF et l'UNFPA, qui ont fourni un soutien technique pour la révision des programmes, la formation des enseignants et le développement de contenus pédagogiques adaptés au contexte social et culturel angolais.

Avec ces actions, l'Angola réaffirme son engagement envers les principes de la SADC et envers la mise en œuvre de politiques garantissant que les jeunes reçoivent une éducation inclusive et équitable qui favorise la santé sexuelle et reproductive.

## 10. RÉOLUTION SUR L'ADOPTION DE LA MOTION SUR LA SITUATION SÉCURITAIRE DANS LA RÉGION DE LA SADC

La République d'Angola reconnaît que la sécurité régionale continue d'être un pilier essentiel du développement économique, de l'intégration politique et du bien-être des peuples des États membres de la SADC. En ce sens, l'Angola :

- Réaffirme son attachement aux principes consacrés dans le Protocole de la SADC sur la politique, la défense et la sécurité, qui visent le maintien de la paix, la résolution pacifique des conflits, la prévention de la violence armée et la promotion de l'État de droit ;
- Reconnaît les défis en matière de sécurité qui persistent dans la région, notamment les menaces à la souveraineté de certains États membres, l'instabilité politique, le terrorisme, le trafic d'armes, les migrations forcées et d'autres formes de criminalité transnationale organisée;
- Salue les efforts conjoints de la SADC à travers ses structures, telles que la Mission de la SADC au Mozambique (SAMIM) et les initiatives de médiation et de consolidation de la paix dans les zones de conflit ;
- Encourage le dialogue politique permanent entre les États membres, ainsi que la participation active des communautés locales et des jeunes à la prévention des conflits et à la promotion des cultures de paix et de réconciliation ;
- Réitère l'importance de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité, à savoir la pauvreté, le chômage des jeunes, les inégalités sociales et l'exclusion, au moyen de politiques intégrées de développement durable ;
- Elle s'engage, au niveau national, à continuer d'adopter des mesures législatives et de contrôle qui contribuent à la paix intérieure, au respect des droits de l'homme et au renforcement des institutions démocratiques, avec un impact positif sur la stabilité régionale.

### III. CONSIDÉRATIONS FINALES

La République d'Angola s'est engagée à mettre en œuvre les résolutions et les lois modèles du SADC-PF, en cherchant à aligner ses politiques et sa législation sur les directives régionales.

Le pays a réalisé des progrès significatifs dans le processus d'adaptation de ces résolutions, contribuant à la promotion de l'intégration, de la stabilité et du développement durable dans la région. Il reste cependant des défis à relever, notamment dans la consolidation des cadres juridiques et la mise en œuvre de politiques publiques garantissant les objectifs communs de l'organisation.

La République d'Angola continue de déployer des efforts de coopération et d'échange d'expériences, en favorisant une plus grande synergie avec les autres pays membres, et il est certain que la participation active et engagée de l'Angola est fondamentale pour le succès des initiatives du PF-SADC et pour le progrès régional dans son ensemble.

C'est pourquoi la mise en œuvre des mesures issues des délibérations et des recommandations de l'Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC a été décisive pour assurer l'intégration des pays de la région et, pour cette raison, l'Assemblée nationale de la République d'Angola a développé des efforts conjoints avec d'autres organismes de l'État afin de garantir leur efficacité.